

Appel à projet : Accueil à J0

2023

Pr Henri-Jean PHILIPPE, référent anesthésie et chirurgie
Mr Olivier FERRAIN Responsable du PMT DOS

Date limite de candidature via le portail de démarches simplifiées : **07.04.2023**

Pour tout renseignement :

ars-idf-dos-plateau-mt@ars.sante.fr

henri-jean.philippe@aphp.fr

APPEL
A PROJET

Table des matières

I. CONTEXTE :	3
II. OBJECTIF :	4
III. MODALITES DU PROJET	4
IV. IMPACT DU PROJET :	5
1) Les patients :.....	5
2) Les établissements de santé :.....	5
V. ENGAGEMENTS :	5
VI. BUDGET DU PROJET :	5
VII. DOSSIER DE CANDIDATURE :	5
VIII. CALENDRIER :	6

I. Contexte :

Près de 75% des patients programmés pour une chirurgie conventionnelle sont hospitalisés la veille de l'intervention chirurgicale dans les établissements de santé en Île-de-France. L'objet est triple :

- Médicale, en vue de rencontrer l'équipe médicale dont le médecin anesthésiste, voire de réaliser des examens sanguins ;
- Sécuritaire, en vue de vérifier le dossier ;
- Organisationnelle, en vue de permettre une préparation du patient pour une présence à l'heure au bloc opératoire.

Dans les faits :

- Sur le plan médical, le contact avec l'équipe chirurgicale concernée n'est pas systématique et en cas d'anomalie biologique, il est souvent trop tard pour la corriger ;
- Sur le plan sécuritaire, en cas de problème de dossier, les secrétariats sont souvent fermés ;
- Sur le plan organisationnel, cela mobilise une équipe la veille ;
- Sur le plan personnel, cela est parfois, stressant pour le patient.

L'accueil à J0 a donc été recommandé depuis de nombreuses années, notamment par la Société Française d'Anesthésie et de Réanimation (SFAR) ; il consiste à faire venir le patient le jour même de l'intervention. Ses avantages sont multiples :

- Pour le patient : respect de son autonomie, réduction du stress préopératoire et baisse de la durée d'hospitalisation ;
- Pour l'équipe médicale : une réduction de la charge de travail nocturne ;
- Pour le service : disponibilité des lits d'hospitalisations et disponibilité des personnels non médicaux ;
- Pour la société : une baisse des dépenses de santé liées à l'hospitalisation.

Dans les établissements de santé franciliens, les situations sont les suivantes :

- Depuis 2018, l'APHP a mis en place l'accueil à J0 dans plusieurs domaines chirurgicaux, notamment en chirurgie viscérale, orthopédique et urologique. Selon le rapport de la direction de la stratégie et de la transformation (DST) qui date d'avril 2022, sur les 21 sites MCO des établissements de santé de l'APHP, 18 ont déjà adopté cette pratique avec une effectivité de 27,4 % des patients admis à J0 en 2022.

- Dans les établissements privés, c'est une pratique usuelle pour un bon nombre d'entre eux.

Cette disparité nous a conduits à proposer un AAP pour accompagner les établissements qui souhaitent mettre en œuvre cette démarche.

Cet appel à projets vise à étendre encore plus cette pratique dans les différents établissements de santé franciliens. Il permettra également de recueillir des données sur les modalités, sur les impacts organisationnels et sur l'expérience des patients, importants dans ce contexte.

II. Objectif :

Cet appel à projets a pour objectifs :

- D'améliorer la qualité, la sécurité et l'expérience des patients dans le cadre de la prise en charge chirurgicale ;
- Et de déployer l'accueil à J0 dans les établissements de santé franciliens.

III. Modalités du projet

Cet appel à projets concerne les établissements de santé autorisés à pratiquer la chirurgie, quelles que soient les disciplines existantes. Le bon fonctionnement de l'accueil à J0 nécessite une description précise de l'organisation et des parcours des patients. Cette organisation devra intégrer plusieurs étapes :

- Gestion administrative de l'admission ;
- Gestion des dossiers ;
- Vérification des dossiers ;
- Vérifications des conditions pour la chirurgie ;
- Consultation avec les médecins anesthésistes ;
- Circuit du patient à J0 jusqu'au secteur interventionnel.

Le projet **pourra** consister à mettre en place ou à développer :

- Un accompagnement des patients dans leur parcours (IDE de coordination) ;
- Des outils numériques pour la sécurisation de la prise en charge ;
- La mise en place d'un salon d'accueil ;
- L'appui d'un hébergement temporaire non médicalisé (HTNM) ;
- Autres solutions.

IV. Impact du projet :

Il devra être formalisé dans le dossier et analysé sur **une période de 6 mois**. Il est souhaitable que l'évaluation de l'impact du projet couvre les dimensions suivantes :

1) Les patients :

L'impact du dispositif « accueil à J0 » en termes d'expérience des patients (PREMS), de satisfaction des patients, etc...

2) Les établissements de santé :

L'impact du projet sur l'établissement de santé :

- En termes de sécurité de la prise en charge ;
- En termes d'organisation ;
- En termes de personnel non médical ;
- En termes d'occupation des lits.

V. Engagements :

Les candidats s'engageront à :

- Mettre en œuvre le projet au plus tard à la fin du 2^{ème} semestre de l'année 2023 ;
- Adresser un bilan de l'impact du projet sur 6 mois à l'ARS IDF ;
- Présenter les résultats du projet lors d'une réunion avec l'ARS.

VI. Budget du projet :

L'accompagnement financier pourra permettre de contribuer au financement du fonctionnement, de l'équipement et des formations.

La subvention de l'ARS variera en fonction du périmètre du projet et sera limité à 50 000 € par projet au maximum.

VII. Dossier de candidature :

Le dépôt des dossiers de candidature s'effectuera au travers du portail de démarches-simplifiées.fr, au lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/accueil-a-j0>

Le dossier de candidature devra comprendre :

- Le porteur du projet ;
- La description de l'activité chirurgicale du service concerné sinon de l'ensemble de l'activité chirurgicale de l'établissement ;
- Les modalités envisagées ;
- Les critères d'évaluation du projet ;
- L'engagement de la direction médicale et administrative ;
- Le budget.

VIII. Calendrier :

Date de publication de l'AAP : **13 mars 2023**

Date limite de soumission du dossier de candidature : **07 avril 2023**

Date de réunion du comité de sélection : **au cours du mois d'avril 2023**

Notification des résultats de la sélection : **à partir du mois de mai 2023**

Agence Régionale de Santé
Île-de-France, 13 rue du
Landy – 93200 – Saint-Denis

Tél 01.44.02.00.00

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr>